

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration qui concerne la prise du contrôle exclusif indirect de la société Simon & Schuster et ses filiales par la société KKR & Co. Inc , à travers l'acquisition de la totalité des actions et des droits de vote associés.

Conformément à l'article 13 de la loi 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées :

- L'acquéreur : KKR & Co. Inc.
- Cibles : Simon & Schuster et ses filiales.

Nature de l'opération

- Acquisition de contrôle exclusif

Secteurs économiques concernés

- La publication et la vente de livres.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le Lundi 25 septembre 2023.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration concernant l'acquisition par Century DE Buyer LLC et Century UK Buyer Limited, des véhicules d'acquisitions indirectement détenues à 100 % par des fonds d'investissement, des structures et/ou des comptes conseillés et gérés par diverses filiales de KKR & Co. Inc. (« KKR & Co. » et, avec ses filiales, « KKR »), de 100 % des actions et des droits de vote et du contrôle exclusif de Simon & Schuster (« S&S »).

KKR est une société d'investissement internationale qui propose des solutions de gestion d'actifs alternatifs, de marchés de capitaux et d'assurance. KKR encadre des fonds d'investissement qui investissent dans le capital-investissement, le crédit et les actifs réels, et a des partenaires stratégiques qui gèrent des fonds spéculatifs.

S&S est une maison d'édition internationale dont l'activité principale est la publication et la vente de livres en langue anglaise à des clients de gros et de détail.. S&S est actuellement détenue à 100 % par Paramount Global.

Fait à Rabat le 14 Septembre 2023.